# DEPARTEMENT DE LA MANCHE ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES COMMUNE DE PONTORSON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2009

En exercice	27	L'an deux mil neuf, le quatorze décembre, à vingt heures, les membres du
Présents	25	Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de
Absent(s) excusé(s) Absent(s)	2	Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.
Procuration(s)	2	Membres présents : Mr LARIVIÈRE Patrick. Mme VINOUSE Maryvonne. Mr
Votants	25	ALIX Roger. Mme GUÉRIN Annick. Mr LOILIER Pierre. Mme FILLÂTRE
Date de convocation		Annick. Mr BASQUIN Marc. Mr COUREUIL Daniel. Mr GANCHE Jean-Luc.
7 décembre 2009		Mme CHAUMONT Marie-Aude. Mr FAGUAIS Lucien. Mr TOUQUETTE Pierre.
		Mr TRECAN Louis. Mr DURANT Claude. Mme BAZIN Denise. Mme SOUEFF
		Chantal. Mme DANARD Valérie. Mr LECHAT Marc. Mr GAZENGEL Michel.
		Mme COLLIN Valérie. Mr CACHERA Daniel. Mr PERRIN Nicolas. Mr DAVOINE Louis. Mr SIMON Claude. Mme THÉAULT Béatrice.
		Absent(s) excusé(s): Mr LEMÉTAYER Claude. Mme MAUROUARD Marie-
		Christine.
		<u>Procurations</u> : Mr LEMÉTAYER à Mr LARIVIÈRE. Mme MAUROUARD à Mr
		TOUQUETTE.
		Secrétaire de séance : Monsieur ALIX Roger

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 14 septembre dernier sous réserve que la phrase : « Sur le sujet de l'achat de carburant, M. Cachera estime que la Commune a dépensé plus de 1447 € de trop en gardant son prestataire » soit remplacée par la phrase suivante "M. Cachera affirme que la commune a dépensé plus de 1447 euros supplémentaires en ne négociant pas le tarif pratiqué à la commune. Le but n'étant pas de changer de prestataire (le + cher de Pontorson), mais de négocier un prix plus bas et donc concurrentiel, avec ce dernier."

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.

#### 2009/86 Périmètres de protection des captages

Vu le rapport de l'hydrogéologue et afin de garantir les conditions d'exploitation des captages situés en forêt de Ville cartier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour assurer la mise en place des périmètres de protection autour des captages de Villecartier : étude technico-économique, phase administrative (enquête publique). M. Gazengel s'interroge sur la date d'expiration de l'autorisation d'exploiter ces captages. M. Lechat demande si en cas d'interconnexion il y a seulement apport d'eau en cas de difficultés ou si des actions communes peuvent être mises en place. M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'actions communes.

#### 2009/87 Suppression d'emplacements réservés

Considérant que certains emplacements réservés figurant au plan d'occupation des sols n'ont plus de raisons d'être maintenus, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de supprimer les emplacements réservés suivants dont bénéficie la Commune :

Emplacement 3: extension du camping municipal 9 100 m<sup>2</sup>

Emplacement 9 : centre de secours de Pontorson 12 600 m2

A la demande de M. Ganche, M. le Maire précise que l'emplacement n°3 n'est pas concerné par un projet de construction de siège d'exploitation agricole.

#### 2009/88 Acquisition de la parcelle 065 ZA 50 à titre gratuit

Vu la délibération de l'AFR de Pontorson en date du 20 novembre 2009

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant que la Commune entretient depuis de nombreuses années la parcelle 065 ZA 50 (CR reliant la zone d'activités à la ruette aux oies) appartenant à l'AFR de Pontorson

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle 065 ZA 50 à titre gratuit, de prendre en charge les frais d'acte et d'enregistrement ainsi que les frais annexes, de désigner Maître Serrand comme notaire et d'autoriser M. le Maire à signer les actes et documents nécessaires.

#### 2009/89 Devenir de l'ancienne caserne de gendarmerie

M. le Maire expose que suite au départ des gendarmes en mai dernier et compte tenu du manque de logements sociaux sur Pontorson, il a été proposé à Manche Habitat d'acquérir l'un des deux immeubles (l'immeuble composé de 6 logements) pour y réaliser des logements sociaux. Suite au chiffrage des travaux à réaliser Manche Habitat a demandé à la Commune de lui céder gratuitement ce bâtiment. Les Domaines l'avaient estimé (mai 2009) à 324 000 €.

Il a alors été demandé aux quatre agences immobilières installées sur la Commune d'estimer les bâtiments libérés par les gendarmes : 3 agences ont répondu.

- 1. valeur du bien 250 000 à 280 000 €
- 2. valeur du bien : 500 000 €
- 3. bâtiment 1 (à proximité de la voie) 170 000 à 185 000 €, bâtiment 2 (immeuble des 6 logements) 259 000 à 273 000 €, bâtiment 3 (garage) 6 000 à 7000 € soit un total de 436 000 € à 465 000 €.

Il est par conséquent demandé au conseil de se prononcer sur le devenir de ces bâtiments, il est en effet souhaitable qu'une solution rapide soit trouvée afin que ces immeubles ne soient pas abimés ou squattés. M. le Maire ajoute que le marché de l'immobilier n'est pas actuellement favorable à ce type de cession. M. Simon demande quel est le chiffrage des travaux réalisés par Manche Habitat, Mme Vinouse répond qu'il s'élève à 50 000 € par logement. M. Lechat demande si les différents bâtiments peuvent être vendus séparément et M. Cachera propose d'installer les restos du cœur dans ce bâtiment. M. le Maire répond que les bâtiments pourraient être vendus séparément mais qu'en ce qui concerne les Restos du cœur cela obligerait à réaliser de gros travaux et à entretenir le reste. M. Touquette rappelle qu'il manque des logements pour les saisonniers, M. Simon craint que la gestion de ce type de logement soit trop lourde pour la Commune (dégradations, loyers impayés...). M. Perrin suggère de proposer l'ensemble à Manche Habitat, M. Lechat propose de revoir le loyer. Mme Theault demande quel est le coût proposé par Manche Habitat. M. le Maire donne lecture du courrier de Manche Habitat. M. Trécan pense qu'il est préférable de proposer de nouveaux logements par l'intermédiaire de Manche Habitat que de laisser le bâtiment se dégrader.

Le conseil municipal après en avoir délibéré demande à l'unanimité que M. le Maire contacte de nouveau Manche Habitat et leur propose l'ensemble des bâtiments, à charge pour Manche Habitat de procéder à la démolition des immeubles situés sur la chaussée de Villechérél.

#### 2009/90 Demande de DGE- Ecole Louis Pergaud

Vu l'avis favorable des commissions éducation et finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter une Dotation Globale à l'Equipement pour la réalisation de travaux à l'école Louis Pergaud à hauteur de 40% du montant des travaux estimé à 82 000  $\in$  HT.

Les travaux consistent au remplacement de 65 fenêtres par des fenêtres double vitrages dont 44 équipées de volets roulants, la réfection des cages d'escalier suite à la suppression des locaux de stockage demandée par la commission de sécurité, la mise en place d'une clôture rigide sur le périmètre de la cour en remplacement de la haie existante.

#### 2009/91 Amendes de police- aménagement de la rue de la plaine

Vu le projet d'aménagement de la rue de la plaine,

Vu l'avis favorable des commissions travaux et finances,

Considérant que ces travaux ont pour objet d'améliorer la sécurité dans ce secteur. En effet alors qu'il s'agit aujourd'hui d'un quartier résidentiel cette voie est utilisée comme voie de traverse, ce type de circulation et la vitesse qu'il entraîne est encouragé par la largeur de la voirie actuelle et l'absence d'aménagement public

Compte tenu de l'étalement de l'urbanisation, il convient d'aménager cette voie afin de permettre la circulation sécurisée des piétons et cyclistes

L'aménagement prévoit donc la réduction de la chaussée à 5 m, la création de passages surélevés à chaque carrefour, l'instauration d'un principe de priorité à droite, un cheminement piéton conforme à la réglementation accessibilité, l'amélioration de l'éclairage public afin que celui-ci soit conforme à la destination des lieux et assure la sécurité de l'ensemble des usagers. M. le Maire précise qu'il a été décidé de prolonger le projet jusqu'à la route de Saint James et non de l'arrêter à la rue du colonel Chandon comme prévu initialement (plus 150 mètres)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 13 800
   €
- décide de la réalisation des travaux objet de la demande de subvention
- atteste que les travaux seront réalisés en 2010

#### 2009/92 Aménagement de la rue de la plaine : demande de DGE

Vu l'avis favorable des commissions travaux et finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve l'avant projet d'aménagement de la rue de la Plaine
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DGE (à hauteur de 25 %)
- atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par la Commune de Pontorson

### 2009/93 Voie verte-fonds de concours communauté de communes

Vu la délibération de principe de la communauté de communes

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite à l'unanimité auprès de la communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel un fond de concours de 16 106 € pour l'aménagement de la voie verte le long du Couesnon

#### 2009/94 Effacement des réseaux bourg de Les Pas

Vu l'avis favorable des commissions

Considérant que la participation de la Commune pour la confection du génie civil du réseau téléphonique est estimée à  $112\ 000\ \in\ TTC$  à laquelle il convient d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage de  $2\ 442.60\ \in\$ 

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser l'effacement des réseaux de télécommunication dans le bourg de Les Pas, de donner pouvoir à M. le Maire pour signer au nom de la Commune la convention de câblage France Télécom et toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

# 2009/95 Effacement des réseaux bourg de Les Pas : demande de subvention auprès du syndicat d'électrification cantonal

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant qu'il est prévu d'implanter 24 candélabres de 8 m et 15 candélabres de 6 m

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite à l'unanimité du syndicat d'électrification cantonal l'obtention une subvention de 20 000 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### 2009/96 Demande d'acquisition de la parcelle 065 A 530

Vu l'avis des commissions travaux et finances

Considérant que la parcelle 065 A 530 figure au plan d'occupation des sols comme emplacement réservé (pour la création d'un parking), considérant que le propriétaire de cette parcelle demande à la Commune de se prononcer : soit d'acquérir la parcelle soit de supprimer l'emplacement réservé afin qu'il puisse mettre en vente cette parcelle.

Considérant que le service des Domaines a estimé cette parcelle, qui se situe en face de la salle Saint Pierre à Boucey, à 30 840 € (20 €/m2).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de supprimer l'emplacement réservé n° 6.

#### 2009/97 Rejet d'eaux usées non domestiques-modification du règlement du service

Vu l'avis de la commission environnement,

Considérant que tout raccordement pour déversement d'eaux usées non domestiques dans les eaux de collecte doit faire l'objet d'un accord préalable consenti par le Service, que cet accord est concrétisé par un arrêté d'autorisation de déversement de la Collectivité auquel peut être annexé une convention, considérant que sont classées dans les eaux usées non domestiques, tous les rejets liquides correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique, et résultant d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou autres,

Considérant qu'en cas de non respect des arrêtés et/ ou conventions, le service assainissement dispose de peu de moyens de contraintes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier l'article 12 du règlement du service assainissement en ajoutant l'alinéa suivant :

En cas de non respect de l'arrêté et/ou de la convention de rejet, la redevance pourra être majorée selon la formule suivante :

R= (R-1) + 50 % (R-1)

Où R= redevance de l'année HT

R-1 redevance de l'année précédente HT

Dans le cas où il s'agirait de la 1ere année de facturation, une redevance forfaitaire de 5000 € HT sera appliquée

#### 2009/98 Convention de rejet eaux usées

Vu l'avis de la commission environnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer une convention de rejet avec :

- La buanderie de Moidrey
- MSM 1888 pour son installation sise 90 rue Couesnon

#### 2009/ 99 Charte des marais Boucey

Vu l'avis de la commission environnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la charte des marais de Boucey élaborée de concert avec les locataires de parcelles. M. Ganche fait remarquer qu'il sera difficile de faire respecter l'article 8. Un point est fait sur les chiens en divagation et la réglementation applicable à certaines catégories.

#### 2009/100 Syndicat de la Basse Vallée du Couesnon-extension du périmètre

Vu l'avis de la commission environnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce favorablement à l'unanimité sur l'adhésion des communes suivantes au syndicat de la Basse Vallée du Couesnon: Le Mont Saint Michel, Vessey, Pontorson (sections Ardevon, Cormeray, Curey, Les Pas, Moidrey), Beauvoir, Macey, Huisnes sur mer, Tanis, Trans la Foret, Coglès, Sains, Montours, Vieux Viel, Saint Georges de Gréhaigne, Saint Ouen la Rouerie et de la communauté de communes de Saint James pour les communes de La croix Avranchin, Villiers le Pré, Argouges, Montanel, Carnet et Saint James.

#### 2009/101 Participation au profit de l'école Notre Dame

Vu l'avis des commissions finances et éducation. L'ensemble des factures relatives à l'année scolaire 2008/2009 n'ayant pas été reçu, il n'est pas possible d'établir le cout par élève pour les écoles publiques pour l'année à venir. Afin de ne pas pénaliser l'école Notre Dame il est proposé au conseil de verser le premier 1/3 de la subvention pour 2009/2010 à l'OGEC Notre Dame sur la base du coût pris en compte l'an passé, la situation sera régularisée début 2010 au vu des dépenses 2008/2009

Cout par élève 2007/2008 : 523.76 €

Nombre d'enfants scolarisés en classe élémentaire à l'école Notre Dame domiciliés sur Pontorson ou communes associées : 61

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (25 pour, 2 contre) de verser à l' OGEC Notre Dame la somme de 10 650 €.

#### 2009/102 Avenant au contrat de concession de distribution de gaz

Vu le décret 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseaux publics de distribution de gaz naturel

Vu le contrat de concession conclu le 10 novembre 1999 entre la Commune et GrDF

GrDF propose à la Commune de conclure un avenant afin de permettre à la Commune (autorité concédante) de contribuer financièrement aux travaux de raccordement de nouveaux clients lorsque la rentabilité financière du raccordement n'est pas assurée dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28/07/2008. GrDF propose également une nouvelle annexe relative aux prescriptions techniques qu'elle demande pour les canalisations et installations des tiers en vu d'un raccordement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant proposé par GrDF.

#### 2009/103 Versement au budget annexe parc d'activités

Compte tenu des mandatements effectués,

M. le Maire précise que les travaux de réseaux souples sont en cours et que les travaux de voirie reprendront en février,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser une avance de 30 000 € au budget annexe parc d'activités.

#### 2009/104 Subvention au CCAS

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité (25 pour, 2 abstentions) de verser au CCAS une subvention de 3 400  $\in$  (100  $\in$  pour le bureau d' Ardevon, 700  $\in$  pour le bureau de Curey, 100  $\in$  pour le bureau de Moidrey et 2 500  $\in$  pour le bureau de Pontorson)

#### 2009/105 Virements entre budgets relatifs à la répartition des dépenses de personnel

Vu l'état des dépenses de personnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de virer

- 26 175, 73 € du budget eau au budget assainissement
- 8 926. 26 € du budget assainissement au budget commune
- 18 128.47 € du budget eau au budget commune

#### 2009/106 Amortissement, site internet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'amortir l'ancien site internet sur une durée de 1 an et de fixer la durée d'amortissement du nouveau site et des sites à venir à 5 ans.

#### 2009/107 Décision modificative, budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le budget principal de la façon suivante :

Compte 2805-040 (I R): +9000 €

Compte 281578-040 (IR): +1000 €

Compte 6811-042 (FD): +10000 €

Compte 777-042 (FR): +12000 €

Compte 13912-040 (ID): +1000 €

Compte 13913-040 (ID): +1000 €

Compte 13918-040 (ID): +10000 €

Compte 13918-040 (ID): +390 213 €

Compte 002 (FR): -390 213 €

Compte 023 (FD): -390 213 €

Compte 27 634 chapitre 041 (ID) : + 170 000 € Compte 27 638 chapitre 041 (IR) : + 170 000 € Compte 2315 opération 451 (DI) : - 20 000 €

Compte 2315 (DI): + 20 000 €

Compte 021 (IR): -390 213 €

Compte 2313 opération 06004 (réaménagement du prêche DI): - 63 000 € Compte 2315 opération 07005 (effacement réseau Les Pas DI): + 63 000 €

#### 2009/108 Décision modificative, budget service des eaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le budget eau de la façon suivante :

Compte 1068 (IR): + 4 330 € Compte 002 (FR): - 4 330 € Compte 023 (FD): - 4 330 € Compte 021 (IR): - 4 330 € Compte 605 (DF): + 17 000 € Compte 022 (DF): - 5 000 € Compte 6215 (DF): - 12 000 €

#### 2009/109 Augmentation redevance eau potable

Vu l'avis de la commission des finances

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la redevance eau potable à compter du  $1^{er}$  janvier 2010, elle passera de  $1.48 \notin \grave{a} 1.50 \notin /m3$ 

#### 2009/110 Augmentation redevance assainissement

Vu l'avis de la commission des finances

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la redevance assainissement à compter du  $1^{er}$  janvier 2010, elle passera de  $1.10 \notin à 1.12 \notin m3$ 

#### 2009/111 Demande de subvention de l'association passerelles vers l'emploi

Vu l'avis des commissions affaires sociales et finances

Considérant que l'association passerelles pour l'emploi qui gère des chantiers d'insertion, réalise de la formation contre l'illettrisme, de l'accompagnement social et gère 13 logements d'insertion, a connu deux exercices difficiles en raison principalement d'un manque de participants à ses formation (les crédits reçus dépendent du nombre de participants et non du coût global)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association passerelles vers l'emploi.

Suite à la demande de Mme Guérin, M. le Maire répond qu'un courrier a été adressé à toutes les communes du sud Manche; M. Touquette demande s'il y a des salariés domiciliés sur le Grand Pontorson, M. le Maire répond qu'il y en 4 ou 5.

#### 2009/112 Demande de subvention de la scolaire pontorsonnaise

Vu l'avis des commissions finances et éducation

Considérant que la scolaire pontorsonnaise sollicite une subvention de 322.  $25 \notin$  correspondant à 50 % des dépenses de transport dans le cadre des déplacements USEP du 21 janvier au 21 octobre 2009. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 322.25  $\notin$  à l'association scolaire pontorsonnaise.

#### 2009/113 Demande de subvention exceptionnelle de l'ensemble instrumental de Pontorson

Vu l'avis des commissions finances et éducation

Considérant que l'EIP sollicite une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un saxophone tenor.. Le cout de l'acquisition est estimé à 1400 €. Il a été demandé à l'association de fournir l'état de ses comptes et il lui a été suggéré de solliciter une subvention auprès du conseil régional.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une subvention correspondant au prix d'achat - la subvention pouvant être obtenue du Conseil Régional soit 60 % du coût de l'acquisition.

# 2009/114 Demande de subvention exceptionnelle de l'association des étudiants Burkinabés en France

Vu l'avis des commissions finances et éducation

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 500.60 € à l'association des étudiants Burkinabés en France afin de rembourser aux participants à la conférence Géopolitique en Afrique de l'Ouest leurs frais de déplacement.

#### 2009/115 Subvention à l'amicale laïque

Vu l'avis des commissions finances et éducation

Le conseil décide à l'unanimité (M. Lechat, Président de la section Hand Ball, intéressé à l'affaire ne prend pas part au vote) de verser une subvention de 270 € à l'Amicale Laïque dans le cadre de la politique chèques loisirs sport culture.

#### 2009/116 Subvention à l'association Amitiés Pontorson Highworth

Vu l'avis des commissions finances et éducation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 300 € à l'association Amitiés Pontorson Highworth. Cette subvention est une avance sur la subvention de fonctionnement 2010.

## 2009/117 Ecole de musique -création d'ateliers

Vu le projet de mise en place d'ateliers au sein de l'école de musique :

- Atelier jazz improvisation
- Atelier musiques actuelles
- Atelier musique de chambre

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable sur le principe à la création des ateliers mentionnés ci-dessus et précise que chaque atelier ne pourra ouvrir qu'à partir de 6 inscriptions. Les tarifs seront fixés ultérieurement, ils seront de l'ordre de 120 à 150 € par élève et par an.

#### 2009/118 Association pour une Normandie à grande vitesse

Considérant que l'association pour une Normandie a grande vitesse s'est constituée en avril dernier, qu'elle a pour objet de réunir les conditions favorables à l'amélioration des lignes ferroviaires qui relient Paris à la Basse Normandie, qu'elle entreprend toute action de nature à faire prendre en compte par les pouvoirs publics et les organismes financiers et économiques concernés l'importance de l'amélioration de la liaison ferroviaire pour la Normandie (lignes Paris Caen Saint Lo Cherbourg et Paris Granville)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer à l'association pour une Normandie à Grande Vitesse, de régler chaque année la cotisation fixée par l'assemblée générale de l'association, d'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### 2009/119 Réclamation M. Farcy, Melle Guérin

Vu l'avis des commissions finances et éducation

Considérant que M Farcy et Melle Guérin ont inscrit leur fils au centre de loisirs cet été, que le paiement n'a pas été effectué (le paiement est préalable au séjour en principe) avant la fin de la période des vacances d'été, qu' une facture a été adressée à M. Farcy et Melle Guérin début septembre en fonction des jours de présence de l'enfant soit (14.30  $\le$  x7), que Melle Guérin conteste le montant de cette facture car le centre de loisirs ne lui aurait communiqué que les tarifs pour des jours consécutifs soit 7 x 9.10  $\le$  et qu'elle sollicite du conseil une remise correspondant à la différence entre les deux tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une remise de 36.40 € à M. Farcy Jean-Louis.

#### 2009/120 Enquête publique, GAEC de la Haudissais

Considérant que la présente demande d'autorisation porte sur l'extension de l'atelier porcin

Type de production	Situation actuelle	Situation après projet
Truies et verrats	132	330
Cochettes avant 1ere saillie	Non précisé	18
Porcelets en post-sevrage	400	1344
Porcs en engraissement	750	2160

Suite à la demande de M. Coureuil, le conseil décide de voter à bulletin secret.

Le conseil émet à la majorité un avis défavorable au projet présenté par le GAEC de la Haudissais (24 contre le projet, 2 pour, 1 abstention)

#### 2009/121 Convention avec l'ADEPEP 50

Vu l'avis de la commission des finances

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec l'ADEPEP 50 pour la mise à disposition de l'auberge de jeunesse du 25 novembre 2009 au 30 avril 2010.

#### 2009/122 Tarifs auberge de jeunesse

Vu l'avis de la commission des finances

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 juin 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide que les tarifs en vigueur pour le 2ème étage s'appliquent également à la chambre du RDC soit 11.70 €/nuitée pour les adhérents FUAJ et 14 €/nuitée pour les non adhérents FUAJ.

#### 2009/123Convention avec le centre de gestion : mission ACFI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec le centre de gestion pour la mission d'inspection en hygiène et sécurité.

#### 2009/124 Convention avec la paroisse Notre Dame

M. le Maire rappelle la demande de la paroisse Notre Dame concernant le paiement par la Commune des factures de fuel servant au chauffage de l'église Notre Dame et fait état de la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 25 mai dernier relative aux édifices du culte et stipulant que les dépenses de combustibles engagées pour l'usage de l'édifice à des fins cultuelles sont à la charge de l'affectataire.

Mme Théault précise que l'église est également utilisée pour des concerts, M. le Maire répond que dans ces cas une participation est demandée à l'association organisatrice de la manifestation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, compte tenu de la circulaire du 25 mai 2009 de ne pas conclure la convention proposée par la Paroisse Notre Dame.

#### 2009/125 Bail caserne gendarmerie

Vu l'avis de la commission des finances

Vu l'avis des Domaines (loyer de 40 263 €/ an)

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant au bail sur la base de l'estimation mentionnée ci-dessus.

#### 2009/126 Admission en non valeur

Vu les demandes du comptable public,

Vu l'avis de la commission des finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non valeur les sommes de :

- 9.57 € correspondant à la redevance eau 2004 de M. Eddy Fouche
- 104.58 € correspondant pour 64.16 € à la redevance eau et 40.42 € pour la redevance assainissement de M. Robert Smith (2007)
- 28.05 € correspondant à la redevance de cantine établie au nom de Robert Smith (2007)

#### 2009/127 Location de la salle de Les Pas

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer le tarif de la location de la salle de Les Pas de la façon suivante :

Repas, buffet, autres : 50 € pour Pontorson et communes associées, 70 € pour les hors commune

Vin d'honneur : 15 € Pontorson et communes associées et 25 € pour les hors commune

#### 2009/128 Mise à disposition à titre gratuit et précaire du jardin sis 27 rue de l'église à Boucey

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de mettre à disposition de M. Lucien Marquer à titre précaire et gratuit le jardin sis 27 rue de l'église à Boucey.

#### 2009/ 129 Cession du droit de chasse

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la cession du droit de chasse pour les terrains communaux situés sur la commune associée d'Ardevon au profit de la société de chasse d'Ardevon.

# 2009/130 Salle d'Ardevon-caution

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité prévoit qu'une caution de 80 € devra être versée en cas de location de la salle d' Ardevon.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE Maire de Pontorson,

Le secrétaire de séance,

Les membres du conseil municipal,